

209C0114  
FR0000052904-FS0042

22 janvier 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**KINDY**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 20 janvier 2009, complété par un courrier du 21 janvier, la société Sycomore Asset Management (24-32, rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 janvier 2009, par suite d'une cession d'actions KINDY sur le marché, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société KINDY et détenir pour le compte desdits OPCVM, 19 940 actions KINDY représentant autant de droits de vote, soit 1,53% du capital et 1,20% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 303 000 actions représentant 1 662 846 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.